

2021-3972
2021-10-25

Herbicide TriCor^{MD} 75 DF MUP

Granulés Dispersible

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

GARANTIE: métribuzine..... 75 %

N^o D'HOMOLOGATION 31801 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

INTERDIRE L'ACCÈS AUX PERSONNES NON AUTORISÉES.

ATTENTION



POISON

Contenu net : 500 kg – 1000 kg

UPL AgroSolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406, USA

1-800-438-6071

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
 - Nocif si ingéré, inhalé ou absorbé par la peau.
 - Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.
 - Éviter de respirer les poussières.
 - Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
 - Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, se laver à grande eau et enfiler des vêtements propres.
 - Laver les vêtements contaminés à l'eau chaude et au savon avant de les porter de nouveau.
 - Se laver soigneusement à l'eau tiède et au savon après avoir manipulé le produit.
 - .
 - Ne pas contaminer les aliments (pour humains et pour animaux).
- Lire et respecter les directives et instructions figurant sur l'étiquette..

PREMIERS SOINS

EN CAS D'EMPOISONNEMENT : Consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison.

EN CAS D'INGESTION

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

AU MÉDECIN : Aucun antidote particulier n'est disponible. Traiter le patient en fonction des symptômes.

SYMPTÔMES D'EMPOISONNEMENT : Le composé ne provoque pas de symptômes précis pouvant être diagnostiqués. Des troubles respiratoires et une sédation accompagnent l'empoisonnement.

MODE D'EMPLOI :

2021-3972

2021-10-25

Ne doit servir qu'à la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES.

ENTREPOSAGE

Le produit ne doit être gardé que dans son contenant original, à l'écart des engrais, aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

Les fabricants canadiens du présent produit doivent éliminer les matières actives et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

UPL, le logo d'UPL et TriCor sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.